

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 03556

Numéro SIREN : 329 255 046

Nom ou dénomination : AEW

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 23678

AEW

Société par actions simplifiée au capital de 828.510 euros
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris
329 255 046 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

La société **AEW EUROPE SA**, Société Anonyme au capital de 28.376.400 euros dont le siège social est situé 43, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409.039.914, représentée par Monsieur Robert WILKINSON, Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique (« **l'Associé Unique** ») de la société **AEW**, Société par Actions Simplifiée au capital de 828.510 euros, ayant son siège social sis 43, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329.255.046 (ci-après la « **Société** »), détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

Consultée par le Président de la Société sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Comité Social et Economique de la Société, et les sociétés MAZARS et PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, Commissaires aux comptes, ont été informés du projet des présentes décisions,

Ceci exposé l'Associé Unique, a pris, conformément aux dispositions des articles 13 et 16 des statuts, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique **prend acte** de la démission de Monsieur Robert WILKINSON, de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associé Unique **décide** de nommer en remplacement :

- **Monsieur Raphaël BRAULT**
Né le 16 octobre 1973
De nationalité française
Demeurant 38 rue des Trois Frères - 75018 Paris

en qualité de Président de la Société, en remplacement de son mandat actuel de Directeur Général.

Monsieur Raphaël BRAULT est nommé aux fonctions de Président à compter de ce jour et, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, dans les conditions fixées par les statuts de la Société.

Conformément à l'article 13 des statuts, Monsieur Raphaël BRAULT est désigné dirigeant responsable au sens de l'article L. 532-9 II 4 du Code Monétaire et Financier.

Monsieur Raphaël BRAULT a déclaré accepter ces nouvelles fonctions en remplacement de son actuel mandat et précisé qu'il remplit toutes les conditions légales nécessaires pour l'exercice du mandat de Président.

L'Associé Unique décide que Monsieur Raphaël BRAULT ne percevra aucune rémunération pour sa fonction de Président de la Société. Il pourra, en revanche, prétendre sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

DEUXIEME DECISION

En remplacement de Monsieur Raphaël BRAULT, l'Associé Unique **décide** de nommer :

- **Madame Vanessa ROUX-COLLET**
Née le 18 décembre 1973 à Chatenay-Malabry
De nationalité française
Demeurant 51, rue Dombasle 75015 Paris

en qualité de Directeur Général de la Société.

Madame Vanessa ROUX-COLLET est nommée aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Elle disposera des mêmes pouvoirs, tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne, que ceux attribués au Président de la Société, dans les conditions fixées par les statuts de la Société.

Conformément à l'article 13 des statuts, Madame Vanessa ROUX-COLLET est désignée dirigeant responsable au sens de l'article L. 532-9 II 4 du Code Monétaire et Financier.

Madame Vanessa ROUX-COLLET a déclaré accepter ces fonctions et précisé qu'elle remplit toutes les conditions légales nécessaires pour l'exercice du mandat de Directeur Général.

L'Associé Unique décide que Madame Vanessa ROUX-COLLET ne percevra aucune rémunération pour sa fonction de Directeur Général de la Société. Elle pourra, en revanche, prétendre sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original ou de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique reconnaît et accepte que (i) le présent acte est signé par voie de signature électronique via la plateforme UNIVERSIGN en application des articles 1367 et suivants du Code civil, (ii) que la transmission électronique dudit acte ainsi signé vaudra preuve, entre eux, de son existence, de son origine, de sa réception et de son intégrité.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît et accepte que le présent acte portera la date de sa signature. Il sera transmis au Président de la Société pour être mentionné sur le registre des décisions de la Société.

AEW EUROPE SA
Représentée par Robert WILKINSON
Directeur Général